

Je soussigné Alain HENNEMAN président du VCB

Organisateur et responsable de la manifestation : RALLYE DE LA MAULDRE

Organisée le :06/04/2025 et déposée sur le site : manifestationsportive.fr, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'Etat et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle –ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modification de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des mairies des communes traversées, ainsi que du conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la randonnée sur leur territoire.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation (article A 331-2 du code du sport)

J'atteste avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité de la fédération délégataire concernée afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation que je déclare.

Je m'engage, le cas échéant, à communiquer à la préfecture, les attestations signées relatives à la présence d'une ambulance et d'un médecin ou de tout dispositif de secours.

J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables

Le « Rallye de la Mauldre » organisé par le Vélo Club de Beynes le dimanche 06 avril 2025 est une randonnée cyclo touristique à allure libre et aura comme point de départ et d'arrivée le gymnase Philippe Cousteau (val des 4 pignons) à Beynes 78650. Les départs sont libres (non groupés)

Programme:

Accueil des participants : au Gymnase entre 7H00 et 9H30

Inscription à la randonnée suivant le parcours souhaité (25,50,75 et 100 kms) Suivant le parcours choisi un plan du parcours est fourni à chaque participant.

Départ des participants : à partir de 7H30 (dernier départ 10H00 pour les petits parcours 29 et 48kms)

Les parcours sont entièrement fléchés par des panneaux fournis par la FFCT (ceux-ci seront retirés dans les 48 heures suivant l'épreuve).

Il n'y a ni classement ni chronométrage.

2 points de ravitaillement sont prévus sur les parcours des 50,75 et 100 kms :

- 1) GOUSSONVILLE: Au carrefour de la rue de St Denis et de la rue des Coutures
- 2) Site archéologique des Bilheux (commune de Septeuil)

Arrivée des participants :au stade entre 9H00 et 13H30

Une petite collation est offerte à chaque arrivant.

Remise des coupes par le président du VCB et un élu de la ville de Beynes.

Fin de l'épreuve vers 13H30.

Secouristes:

Un secouriste sera présent pour chaque ravitaillement et un au départ et arrivée au gymnase PH Cousteau Liste des secouristes au sein de notre club :

Yan Engel VC Beynes N° licence FFCT: 551793 (Diplôme PSC1)

Sylvain Nolius VC Beynes N° licence FFCT : 671177(Diplôme PSC1)

Pascal Aubenton VC Beynes N° licence FFCT: 738319(Diplôme PSC1)

Spécificités

Zones NATURA 2000: les parcours n'empruntent pas ces zones

Villes traversées

Parcours de 100 Kms	
Beynes Gymnase Ph	illipe Cousteau
Crespières	Les Essarts le roi
Maule	Jumeauville
Goussonville	Boinville en Mantois
Guerville	Breuil bois robert
Brasseuil	Vert
Soindres	Fontenay Monvoisir
Perdreauville	Ménerville
Boissy Monvoisin S	t Illier la ville
St Illier le Bois	
Bréval	
Longnes	
Dammartin en Serve	
Tilly	
Boissets	
Civry la Forêt	
Montchauvet	
Septeuil	
St Martin des Champs	
Osmoy	
Flexanville	
Villiers le mahieu	
Thoiry	
Marcq	

Beynes (gymnase Cousteau)

Parcours de 75 Kms

Beynes Gymnase Phillipe Cousteau

Crespières Les Essarts le roi
Maule Jumeauville
Goussonville Boinville en Mantois
Guerville Breuil bois robert
Brasseuil Vert
Soindres Fontenay Monvoisin
Perdreauville
Ménerville
Le Tertre St Denis
Flacourt
Boinvilliers
Septeuil
St Martin des Champs
Osmoy
Flexanville
Villiers le mahieu
Thoiry
Marcq
Beynes (gymnase Phillipe Cousteau)

Parcours de 50 Kms

Beynes Gymnase Phillipe

Crespières
Les Essarts le roi
Maule
Jumeauville
Goussonville
Arnouville
St Corentin
Septeuil
St Martin des Champs
Osmoy
Flexanville
Villiers le mahieu
Thoiry
Marcq
Marcq Beynes(Gymnase P Cousteau)
Beynes(Gymnase P Cousteau)
Parcours de 25 Kms Beynes Gymnase Phillipe
Parcours de 25 Kms Beynes Gymnase Phillipe Cousteau
Parcours de 25 Kms Beynes Gymnase Phillipe Cousteau La maladrerie
Parcours de 25 Kms Beynes Gymnase Phillipe Cousteau La maladrerie Montainville
Parcours de 25 Kms Beynes Gymnase Phillipe Cousteau La maladrerie Montainville Andelu

Fait à : BEYNES Le :19/01/2025 Signature :

N° 1905 Agrée

Jeunesse et Sports N° APS 78 483